



Concertation régionale
des organismes communautaires
de l'Abitibi-Témiscamingue

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nouvelles règles de reddition de comptes pour le soutien financier au communautaire

LES ORGANISMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SE MOBILISENT ET DEMANDENT À LA MINISTRE VIEN DE REFAIRE SES DEVOIRS

Rouyn-Noranda, 26 janvier 2011 - Réunis en assemblée générale spéciale, près de 60 organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue ont résolu de mobiliser leurs troupes afin de forcer la ministre déléguée aux services sociaux, Dominique Vien, à refaire ses devoirs. Il est évident pour les membres que le projet de convention doit être construit conjointement et pour se faire nous exigeons le report d'un an de la mise en application de la version revue du projet de convention.

« Les organismes communautaires rendent déjà des comptes; ils continueront de le faire, mais pas à n'importe quelle condition. Un contrat implique deux parties consentantes et actuellement ce n'est pas le cas. La convention introduirait plusieurs éléments nouveaux qui n'ont jamais fait l'objet de discussions entre le ministère et le mouvement communautaire. La ministre doit répondre à la lettre que nos représentants nationaux lui ont fait parvenir le 18 janvier dernier, suite à une rencontre à ses bureaux de Québec à la mi-décembre », explique Julie Fortier, présidente à la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT).

Elle ajoute : *« Les problèmes dans le projet actuel sont trop nombreux et globaux : ils ne peuvent se résorber que par une refonte complète du document »*. Les organismes refusent que la reddition de comptes qui serait exigée remette en question leur autonomie, pourtant inscrite dans la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire. *« Le projet sur la table s'attaque à l'autonomie des organismes et en plus de contrevenir à la politique gouvernementale, contrevient aussi à la Loi sur la santé et les services sociaux ainsi qu'à la Loi sur les compagnies qui consacrent cette autonomie et la souveraineté de l'Assemblée générale de leurs membres. Un avis juridique nous recommande fortement de ne pas signer cette convention. Dans les faits, signer un tel contrat serait pire pour un organisme que de ne pas le signer »*.

... 2

34, Gamble Est C.P. 253
Rouyn-Noranda QC J9X 5C3
Courriel : jgodard.crocat@tlb.sympatico.ca

Tél. : (819) 797-3822
Fax : (819) 797-0998

32, Notre-Dame Ouest C.P. 220
Lorrainville QC J0Z 2R0

Tél. : (819) 625-2525
Fax : (819) 625-2545

Courriel : jmarcoux.crocat@tlb.sympatico.ca

« La Concert'Action : se rassembler afin de renforcer et faire rayonner nos multiples couleurs! »

Les représentants des organismes présents à l'assemblée proviennent de toute la région et de tous les secteurs d'activités, ces derniers unissent leurs forces pour envoyer un message clair à la ministre Vien : « **NON à la convention PSOC** ». Ils joignent leurs voix à la campagne qu'organisent conjointement la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC), dont est membre la CROC-AT, et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table). (www.nonalaconvention.org).

D'ici la mi-février, les 3000 conseils d'administration des organismes regroupés au sein de la CTROC et de la Table sont invités à adopter une résolution rejetant le projet de convention présenté par la ministre et signifiant leur refus de le signer dans sa forme actuelle. Une action est prévue le 17 février et à ce moment des délégués d'organismes de différentes régions et regroupements sectoriels iront directement porter leur message à la ministre.

- 30 -

Source: Jacinthe Marcoux, coordonnatrice et agente de liaison 819-625-2525